



INSPECTEUR·TRICE EN URBANISME

Service de l'urbanisme

Poste régulier – temps plein 35 heures par semaine

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité de la personne responsable de la division service aux citoyens du Service de l'urbanisme, la personne titulaire de cette fonction effectue les tâches reliées à l'application de la réglementation d'urbanisme. La personne informe les citoyen·nes sur les différentes réglementations municipales et provinciales. Elle reçoit et analyse les demandes de permis, de certificats requis par la réglementation et les traite en fonction des différents règlements discrétionnaires tels que des dérogations mineures. Elle émet les permis ou certificats et en assure le suivi. Elle effectue les inspections relatives aux permis et certificats émis, assure le suivi pour la conformité et en fait le rapport pour le service d'évaluation, si nécessaire. Elle effectue le suivi des plaintes et requêtes. Elle rédige et émet les avis d'infraction et en fait le suivi. Elle représente la Ville de Mont-Tremblant à la Cour municipale. Elle effectue du classement.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, l'inspecteur·trice des bâtiments effectue toutes tâches connexes.

Conditions de travail :

Salaire horaire entre 31,25 \$ et 38,11 \$ selon l'expérience.

Environnement de travail chaleureux et dynamique.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation.

Par courriel

rh@villemont-tremblant.qc.ca

EXIGENCES

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement et urbanisme.
- Avoir une bonne connaissance des lois et règlements touchant le domaine de l'urbanisme.
- Avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook, etc.).
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise à l'oral afin de pouvoir s'exprimer auprès des citoyen·nes.
- Avoir une connaissance du logiciel *AccèsCité Territoire* serait un atout.

Savoir-faire

- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Posséder la carte de santé-sécurité générale sur chantier de construction un atout.
- Détenir un permis de conduire de classe 5, valide au Québec.

Savoir-être

- Avoir le sens de l'organisation et du suivi.
- Faire preuve d'autonomie.
- Avoir le souci du service à la clientèle.
- Démontrer une attitude et une ouverture d'esprit positive.
- Faire preuve de loyauté.